

Enfin ! Le Procureur de Limoges a engagé des poursuites contre le forcené de Forsane Alizza...

écrit par Christine Tasin | 27 mai 2011



En réponse à une lettre que je lui avais envoyée au nom de Résistance républicaine en octobre pour [protester](#) contre le discours de Mohamed Achamlane, l'homme de Forsane Alizza qui [piétine](#) le code pénal parce qu'il ne s'y trouve pas d'article concernant les musulmans, le Procureur m'informe qu'il a engagé des poursuites contre ce dernier du chef de provocation à la discrimination, la haine ou la violence et que l'affaire sera jugée au Tribunal correctionnel de Limoges le 9 juin 2011 à 8h30.

J'ai bien entendu remercié le procureur et lui ai rappelé que, malheureusement nous ne pourrions être présents à l'audience puisque nous n'avons

pas les cinq années d'existence qui nous permettraient de nous porter partie civile.

Il était temps que la justice s'intéresse de près aux discours haineux, discriminatoires et anti-Français de certains musulmans. On se rappellera que Forsane Alizza avait carrément menacé l'espace Charenton de dégradations si nos assises sur l'islamisation y avaient lieu, on se rappellera que le même Mohamed Achamlane avait tenu un discours plein de haine et de violence dans le 93 après l'interpellation d'islamistes à la manifestation interdite contre la mise en application de la loi sur le port du niqab...

Il est temps que la justice mette un coup d'arrêt à ces pratiques inacceptables et à cette défense inconditionnelle du communautarisme musulman et de la charia, s'accompagnant de haine de la France. Du moins ose-t-on l'espérer, on en saura un peu plus le 9 juin.

Christine Tasin

Présidente de *Résistance républicaine*

